

Commune de Chanay
01420 Chanay
Tél : 04/50/59/50/38

Arrêté n° : 2025-027

ARRETE DU MAIRE
VOIRIE – ROUTE DE BOCCONOD ET PLACES DE PARKING DE LA SALLE
DES FETES
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2, L. 2212-5, L. 2212-6 et L. 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande d'autorisation de voirie présentée par la bibliothèque municipale en date du 3 juin 2025 et ce, en vue de sécuriser la présence d'un spectacle destiné au public dès 6 ans.

A R R E T E

Article 1^{er} : Une portion de la voie communale (voir annexe) dite « **route de Bocconod** » sera fermée à la circulation :

Le vendredi 20 juin 2025 de 16h45 à 17h45

Article 2 : Afin de sécuriser les lieux, quatre places de stationnement sur le parking de la salle des fêtes seront inaccessibles le même jour et pendant le créneau horaire précité.

Article 3 : Interdiction de stationner dans l'emprise figurant en annexe du présent arrêté.

Article 4 : A l'approche de ladite emprise, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : La matérialisation de cette mise en sécurité sera assurée par la commune.

Article 6 : Le Maire de la commune de Chanay, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Culoz-Béon, Monsieur le Chef de la Police Intercommunale Terre Valserhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de SEYSSEL ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CHANAY ;
- La bibliothèque municipale ;

Fait à Chanay le 10 juin 2025

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Arrêté publié sur le site internet de la commune le 12 juin 2025.

